
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI LE 7 MARS 2016 à 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le lundi 7 mars à 19 h et présidée par le maire Kenneth Coates.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 5 : Denis Allaire
 Siège no 6: Gray Forster

Absente : Siège no 4: Line Cloutier

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 7 mars 2016 à 19 hres

ORDRE DU JOUR

Pensée : **Notre raison d'être n'est pas de devenir meilleur que les autres, mais plutôt de devenir le meilleur de nous-mêmes.**

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ©

Assemblée ordinaire du 1^{er} février 2016

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de février 2016, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

- 6.01 Société canadienne du cancer – jours de la jonquille
- 6.02 Demande de contribution financière pour Le Relais pour la vie
- 6.03 Demande de commandite pour Chloélyane Charron, Québec Handball Cadette

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

- 7.01 Rapport de la Régie des incendies / incident chemin Dearden

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER ©

8.1 salaires du 1^{er} février au 28 février 2016 ©

	10 436.64 \$	dépôt direct
achats	listes	
2016-02C	5 683.50 \$	
2016-03A	48 549.47 \$	
2016-03B	9 478.56 \$	

8.2 Certificats disponibilité de crédits

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de février en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 Règlement no. 2016-01 modifiant le règlement numéro 2011-104 concernant les limites de vitesse.

10.00 AVIS DE MOTION

10.01

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Dossier vente pour taxes

11.02 Soumission pour travaux sur le garage municipal (agrandissement entrepôt à sable)

11.03 Suivi du dossier de l'abaissement du buton Ferme Trigenco Inc. (mandat à l'avocat)

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles

Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile et régie des incendies

Conseiller #6 Gray Forster : incendie, transport en commun et voirie

Maire : MRC

b) Rapports – préposé en voirie

Rapport

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Deslongchamps a travaillé tous les mardis de février, plusieurs dossiers.

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Appel d'offres pour la fourniture de l'abat poussière

13.02 Inscription congrès de l'ADMQ –directrice générale (15 au 17 juin 2016)

13.03 Appel d'offres pour soumission fissures asphalte et réparation asphalte

13.04 Adhésion 2015 –bibliothèque East Angus

13.05 Liste des comptes incompressibles

13.06 Adoption des états financiers de la Régie sanitaire des Hameaux au 31 décembre 2015

13.07 Demande de dérogation mineure pour le 222 chemin Dearden (bâtiment complémentaire)

13.08 Demande à la Mutuelle concernant le schéma de couverture de risque

13.09 Bâtisse multifonctionnelle (nomination)

13.10 Dossier de l'aéroport (contribution)

- 13.11 Demande d'autorisation CPTAQ/ Ferme Trigenco Inc.
13.12 Demande de traverser le chemin du Bassin Nord – accès au puits de la ferme (390 ch. Bassin Nord)
13.13 Adoption des statistiques des performances du service des incendies de la Régie

14.00 INVITATIONS

- 14.01 Centre d'action bénévole –Bal en blanc pour le 35^e
14.02 Invitation Agir ensemble, afin de bâtir l'avenir du HSF –le 21 avril 2016 (2 personnes max.)

15.00 VARIA

- 15.01 Lettre déposée de Mme Gisèle Côté / eau potable ch. Martineau
15.02 Élargissement de la route 214 par le MTQ lors d'un surfacage

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 7 MARS 2016 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2016-029

résolution no 2016-029

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-030

résolution no 2016-030

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

ADOPTÉE

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} FÉVRIER 2016

2016-031

résolution no 2016-031

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Mme Adèle Madore.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2016-032

résolution no 2016-032

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois de février 2016 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pierre Reid demande si les dossiers au point 11.03 et 13.11 peuvent être discutés maintenant.

M. Yves Boisvert demande si une réponse lui parviendra suite au dépôt de sa lettre au mois de février 2016.

M. le maire lui mentionne que la directrice générale vous fera parvenir le règlement sur les redevances des carrières sablières concernant sa demande.

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – JOURS DE LA JONQUILLE

2016-033

résolution no 2016-033

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury contribue dans le cadre des Jours de la jonquille qui se tiendront du 24 au 26 mars 2016 pour un montant de 20\$ pour l'achat de jonquilles.

A D O P T É E

6.02 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE RELAIS POUR LA VIE

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Société canadienne du cancer dans le cadre de la tenue de la 13^e édition du Relais pour la vie de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer a pour mission l'éradication du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des personnes touchées par le cancer;

2016-034

résolution no 2016-034

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'un montant de 50 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer dans le cadre de la tenue du Relais pour la vie à Sherbrooke qui aura lieu le 3 juin 2016.

QUE cette somme soit remise, le cas échéant, au nom d'une ou plusieurs équipes selon la demande et que la directrice générale procède au paiement.

A D O P T É E

6.03 DEMANDE DE COMMANDITE POUR CHLOÉLYANE CHARRON, QUÉBEC HANDBALL CADETTE

ATTENDU que Chloélyane Charron étudiante de sec. III de la polyvalente Louis St-Laurent a été choisie par Team Québec pour l'équipe de handball a représenté le Québec en Espagne;

2016-035

résolution no 2016-035

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser un montant de 50\$ pour permettre à Chloélyane Charron, résidente de Westbury de participer au tournoi de handball qui se tiendra en Espagne.

QUE la directrice générale procède au paiement et mentionne qu'il y a des crédits disponibles.

A D O P T É E

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

7.01 Rapport de la Régie des incendies de East Angus (dossier chemin Dearden)

Le rapport du directeur des incendies a été distribué aux membres du conseil et après discussion, lors d'un accident /incident avvertir le service de police.

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de février 2016, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2016-036

résolution no 2016-036

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois de février 2016 pour un montant de 10 436.64\$, selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière;

D'APPROUVER les listes des comptes à payer totalisant :

2016-02C	5 683.50 \$
2016-03A	48 549.47 \$
2016-03B	9 478.56 \$

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 RÈGLEMENT NO. 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-104 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

**Province de Québec
Municipalité du canton de Westbury
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François**

RÈGLEMENT NO. 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-104 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

Attendu que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

Attendu qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du conseil municipal de la municipalité du canton de Westbury tenue ce 1^{er} février 2016 et est inscrit au livre des délibérations.

EN CONSÉQUENCE,

2016-037

résolution no 2016-037

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

que l'article 2 du règlement numéro 2011-104, qui se lit comme suit;

ARTICLE 2

50km/heure

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h :

sur les chemins terminés en cul de sac, c'est-à dire : chemins Lipsey est, Lipsey ouest, rang 1 est et ouest, Loiselle, Willard, Frisina, Vincent;

sur les chemins en milieu rural, présentant un développement résidentiel : chemins Dearden, Godbout, Allaire, Roy et Girard;

sur les chemins de transit et locaux avec présence de piétons, cyclistes, transport en commun par autobus scolaires : rue Angus nord et chemin Martineau

soit modifié par le texte qui suit;

ARTICLE 2

50km/heure

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h :

sur les chemins terminés en cul de sac, c'est-à dire : chemins Lipsey est, Lipsey ouest, rang 1 est et ouest, Loiselle, Willard, Frisina, Vincent;

sur les chemins en milieu rural, présentant un développement résidentiel :
chemins Dearden, Godbout, Allaire, Roy et Girard;

sur les chemins de transit et locaux avec présence de piétons, cyclistes, transport
en commun par autobus scolaires : rue Angus nord, chemin Martineau, chemin
Grenier, chemin Gosford Est et chemin Gosford Ouest

Kenneth Coates, maire

Adèle Madore, g.m.a.,
directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEXE A

liste des chemins et plan de signalisation pour chemin Grenier, chemin Gosford est
et chemin Gosford ouest

Nous soussignés, Kenneth Coates, maire et Adèle Madore g.m.a., directrice
générale et secrétaire-trésorière du canton de Westbury certifions que le règlement
no 2016-01 intitulé " **RÈGLEMENT NO. 2016-01 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-104 CONCERNANT LES LIMITES DE
VITESSE**

a suivi les étapes suivantes :

- avis de motion donné par Réjean Vachon Vachon, ce 1^{er} février 2016;
- adoption du présent règlement le 7 mars 2016
- publication le 10 mars 2016
- transmis au ministère des Transports ce 14 mars 2016;
- transmission à la Sûreté du Québec après son adoption;

Donné à Westbury le 10 mars 2016.

Kenneth Coates, maire

Adèle Madore, g.m.a.
dg et sec.-trés.

10.0 AVIS DE MOTION

aucun

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 DOSSIER VENTE POUR TAXES

Une partie des dossiers présentés lors de la séance de février ont été réglés soit par
le paiement ou des ententes prises avec les propriétaires.

DOSSIER VENTE POUR TAXES

ATTENDU que l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) oblige la secrétaire-trésorière, au cours du mois de février de chaque année, à préparer une liste de propriétaires endettés envers la Municipalité pour non-paiement de taxes ;

ATTENDU que par résolution cette liste doit être envoyée à la MRC du Haut-Saint-François pour vente pour taxes pendant cette année ;

ATTENDU que les propriétaires endettés recevront au cours des semaines qui suivent un avis d'arrérages à cet effet ;

ATTENDU qu'il est primordial d'aviser les propriétaires en défaut, par lettre recommandée, avant de transmettre la liste de vente d'immeubles à la MRC ;

ATTENDU que le montant de la lettre recommandée sera chargé à chaque matricule concerné ;

2016-038

résolution no 2016-038

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Adèle Madore à agir en conséquence dans le dossier des ventes pour taxes, pour tous ceux qui ont des arrérages 2014 et 2015, qui n'ont pris aucun arrangement.

A D O P T É E

**11.02 SOUMISSION POUR TRAVAUX SUR LE GARAGE MUNICIPAL
(AGRANDISSEMENT ENTREPÔT À SABLE)**

ATTENDU que la municipalité de Westbury a demandé des soumissions pour l'agrandissement de la toiture de l'entrepôt de sel ;

ATTENDU que la municipalité a reçu 2 soumissions;
Groupe RM : 7 358.00\$ plus taxes
Construction GMEC : 9 505.55 \$ plus taxes

2016-039

résolution no 2016-039

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser les travaux d'agrandissement de la toiture de l'entrepôt à sable par la compagnie Groupe RM au coût de 7 358.00\$ en plus des taxes applicables.

QUE les travaux soient supervisés par le chef d'équipe, Yves Allaire.

A D O P T É E

**11.03 SUIVI DU DOSSIER DE L'ABAISSMENT DU BUTON FERME
TRIGENCO INC. (MANDAT À L'AVOCAT)**

Monsieur le maire déclare être administrateur du terrain mentionné par la présente résolution et conséquemment, il s'abstient de participer aux délibérations

et au vote sur la question. Il se retire de l'assemblée publique avant les délibérations.

RÉCLAMATION DE LA REDEVANCE DUE À LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE OU SABLÈRE

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement numéro 2008-086 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* par la Municipalité le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que l'exploitant d'une carrière ou sablière doit déclarer à la Municipalité la quantité des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable en vertu du règlement qui sont susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté sur le lot portant le numéro 4 182 090 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, l'exploitation d'une carrière/sablière;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas déposé auprès de la Municipalité sa Déclaration de l'exploitant en vertu de l'article 8 du Règlement précité;

CONSIDÉRANT les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

POUR TOUTES CES RAISONS,

2016-040

résolution no 2016-040

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal mandate les avocats de la firme THERRIEN COUTURE AVOCATS à transmettre un avis au propriétaire du lot 4 182 090 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, afin qu'il produise sa déclaration en vertu de l'article 8 du *Règlement numéro 2008-086 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* dans un délai de 30 jours suivant la réception de l'avis;

QUE suite à la réception de la Déclaration de l'exploitant, la directrice générale et secrétaire-trésorière transmette au propriétaire un compte indiquant le droit payable par l'exploitant, ce droit étant exigible à compter du 30^e jour suivant l'envoi du compte;

QU'à défaut par l'exploitant de produire sa déclaration dans un délai de 30 jours suivant la réception de l'avis, le conseil municipal mandate les avocats de la firme THERRIEN COUTURE AVOCATS, afin que des procédures soient entreprises pour le recouvrement des droits exigibles;

ADOPTÉ

12.0 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie
Plusieurs locations, l'électricien Johnson a identifié chaque prise de courant et chaque fusible dans la salle municipale.

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Le service des incendies s'est procuré un 4 roues.

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile
Prochaine rencontre de loisir mercredi le 9 mars

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles
Absente

Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile

Conseiller #6 Gray Forster : incendie et voirie
Rien de spécial en incendie et pour la voirie il faudrait faire une réunion pour les devis de construction de chemins.

Maire : MRC

Le service de la SQ a un nouveau directeur – Yves Beaudoin.
L'assemblée du c.a. de la MRC se fera 1 hr avant la réunion régulière

b) Rapports – préposé en voirie

Voir rapport - travaux

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Deslongchamps a travaillé tous les mardis de février, plusieurs rencontres.

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE L'ABAT POUSSIÈRE

2016-041

résolution no 2016-041

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le canton de Westbury demande des soumissions pour achat et pose de 60 000 litres de chlorure de calcium 35% comme abat-poussière sur les chemins municipaux et le prix pour environ 10 tonnes de calcium en flocons.

A D O P T É E

13.02 INSCRIPTION CONGRÈS DE L'ADMQ –DIRECTRICE GÉNÉRALE
(15 AU 17 JUIN 2016)

2016-042

résolution no 2016-042

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser Mme Adèle Madore à participer au Congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 15-16 et 17 juin 2016.

QU'un montant de 503\$ plus taxes pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement est retenu au budget.

QUE le remboursement soit effectué sur présentations des pièces justificatives.

A D O P T É E

13.03 APPELS D'OFFRES POUR SOUMISSION FISSURES ASPHALTE ET RÉPARATION ASPHALTE

ATTENDU que la municipalité de Westbury désire faire la réparation d'asphalte et des fissures sur les chemins Angus Nord, Bassin sud, Tuilerie, Vincent et Gosford Ouest;

2016-043 *résolution no 2016-043*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le chef d'équipe fasse l'évaluation de la longueur des fissures à réparer et de l'asphalte sur les chemins d'asphalte et que des soumissions soient demandées à au moins 2 entrepreneurs.

A D O P T É E

13.04 ADHÉSION 2016 –BIBLIOTHÈQUE EAST ANGUS

2016-044 *résolution no 2016-044*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury adhère à la bibliothèque de East Angus au coût de 2 000\$ pour 2016.

A D O P T É E

13.05 LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le conseil a délégué par règlement à la secrétaire-trésorière et directrice générale, le pouvoir d'autoriser des dépenses;

ATTENDU que l'autorisation accordée fait l'objet d'un certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale indiquant qu'il y a pour cette fin des crédits suffisants;

ATTENDU que la secrétaire-trésorière et directrice générale dépose au conseil un rapport des comptes;

2016-045 *résolution no 2016-045*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale le pouvoir de payer les dépenses dites incompressibles conformément décrites dans la liste du budget final remise à chaque membre du conseil;

De façon limitative, les dépenses portent sur :

- . l'achat ou location de marchandises de services
- . dépenses d'opération de nature routinière ou périodique
- . dépenses courantes d'entretien et de réparation, de transports, de courrier
- . les abonnements annuels
- . toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la municipalité, qui peut

- entraîner des intérêts et pénalités
- les contrats de service

QUE la secrétaire-trésorière peut transférer l'excédent de tout crédit disponible d'un poste budgétaire à un autre à l'intérieur d'une même fonction pour payer toute dépense dont l'estimation s'avère insuffisante. Le transfert de crédit d'une fonction à une autre est approuvé par résolution à une session du conseil subséquente.

A D O P T É E

13.06 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE SANITAIRE DES HAMEAUX AU 31 DÉCEMBRE 2015

ATTENDU que la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a déposé ses états financiers à des fins fiscales au 31 décembre 2015 et la répartition de la dette à long terme pour la quote-part de chacune des municipalités;

2016-046

résolution no 2016-046

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte les états financiers 2015 de la Régie intermunicipale des Hameaux se terminant le 31 décembre 2015 tel que déposé.

A D O P T É E

13.07 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 222 CHEMIN DEARDEN (BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE)

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau de l'inspecteur en bâtiment, pour le 222 chemin Dearden concernant la superficie d'un bâtiment complémentaire prévu au règlement de zonage 6-2000, article 6.2.

ATTENDU que le propriétaire a construit un garage détaché de 914.9 p.c, ou 85.5 m² et que lors de la construction il a appliqué la norme de superficie à la dalle de béton, alors avec le revêtement le bâtiment dépasse la norme (83,57 m2 ou 900 pieds carrés) de 1.8 m2.

ATTENDU que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation

2016-047

résolution no 2016-047

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal du canton de Westbury accepte la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 222 chemin Dearden à Westbury afin d'autoriser la superficie du bâtiment complémentaire dérogatoire de 1.8 mètre carré.

A D O P T É E

**13.08 DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC du Haut St-François une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 17 septembre 2010.

ATTENDU qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 20 octobre 2010 par la MRC du Haut St-François et est entré en vigueur le 21 octobre 2010.

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité du canton de Westbury, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

POUR CES MOTIFS :

2016-048

résolution no 2016-048

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus dans le plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attesté le 17 septembre 2010.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité du canton de Westbury une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

A D O P T É E

13.09 BÂTISSSE MULTIFONCTIONNELLE (NOMINATION)

Reporté

13.10 DOSSIER DE L'AÉROPORT (CONTRIBUTION)

Reporté

Ce point sera discuté après le point 11.03

13.11 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ/ FERME TRIGENCO INC.

Monsieur le maire déclare être administrateur de la Ferme Trigenco Inc. dont la demande d'autorisation à la CPTAQ est présentée et conséquemment, il se retire de l'assemblée publique avant les délibérations.

Le conseil décide après discussions de reporter la présente demande à une session ultérieure.

**13.12 DEMANDE DE TRAVERSER LE CHEMIN DU BASSIN NORD – ACCÈS
AU PUIT DE LA FERME (390 CH. BASSIN NORD)**

CONSIDÉRANT que M. Marc-André Boucher est actionnaire de la ferme située au 390 chemin Bassin nord, côté ouest du chemin et désire construire une nouvelle résidence sur le lot 4 182 580;

CONSIDÉRANT que M. Boucher demande au conseil de traverser sous le chemin du Bassin nord une conduite d'eau potable provenant du lot 4 970 943 vers le lot 4 182 580;

CONSIDÉRANT que l'emprise appartient au Canton de Westbury et que les travaux seront à la charge exclusive de M. Marc-André Boucher;

CONSIDÉRANT que M. Marc-André Boucher sera responsable de toutes anomalies dues aux travaux d'excavation du chemin pour une période de un an;

CONSIDÉRANT que les travaux seront supervisés par M. Yves, Allaire contremaître de voirie pour la municipalité;

2016-049

résolution no 2016-049

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte les travaux demandés par M. Marc-André Boucher selon les conditions énumérées dans la présente résolution.

A D O P T É E

**13.13 STATISTIQUES DES PERFORMANCES DU SERVICE DES INCENDIES
DE LA RÉGIE DE LA RÉGION DE EAST ANGUS**

ATTENDU que les statistiques des performances du service des incendies de la Régie des incendies de la région de East Angus ont été déposées au conseil d'administration de la Régie le 10 février 2016;

ATTENDU que le rapport est déposé au conseil municipal du canton de Westbury le 7 mars 2016;

2016-050

résolution no 2016-050

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal de Westbury a pris connaissance des statistiques des performances du service des incendies de la Régie des incendies de la Région de East Angus.

A D O P T É E

14.00 INVITATIONS

14.01 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE –BAL EN BLANC POUR LE 35^E

Le conseil ne participera pas.

14.02 INVITATION AGIR ENSEMBLE, AFIN DE BÂTIR L'AVENIR DU HSF –LE 21 AVRIL 2016 (2 PERSONNES MAX.)

M. le maire et la conseillère Doris Martineau seront présents.

15.00 VARIA

15.01 LETTRE DÉPOSÉE DE MME GISÈLE CÔTÉ / EAU POTABLE CH. MARTINEAU

Une lettre concernant sa demande d'avoir l'eau potable de la Ville de East Angus sur son terrain sur le chemin Martineau.

15.02 ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 214 PAR LE MTQ POUR ÉLARGIR LE PAVAGE DES ACCOTEMENTS FACTURABLE À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que le Ministère des Transports prévoit dans son programme faire le surfacage de la route 214 débutant à l'intersection de la route 112 dans la municipalité de East Angus et se terminant dans la municipalité de Westbury à plus ou moins 430 mètres;

ATTENDU que le ministère propose d'élargir le pavage des accotements à 1.75 m aux frais de la municipalité de Westbury;

2016-051

résolution no 2016-051

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury informe le Ministère des Transports de son intérêt à participer financièrement pour le pavage des accotements d'une largeur de 1.75 mètre de chaque côté sur une longueur d'environ 430 mètres pour un montant estimé de 650\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Yves Côté demande si le conseil s'est informé concernant les sanctions qui pourraient être données au maire.

M. Forster mentionne que les seules sanctions qui peuvent être données au maire peuvent être faites par les contribuables et ils peuvent se faire lors de la prochaine élection en novembre 2017.

M. Côté demande si dans le projet de l'aéroport, la Ville de East Angus prévoit monter l'aqueduc et les égouts et si les propriétés peuvent être desservies.

M. le maire lui mentionne que le projet n'est pas encore présenté.

16.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2016-052

résolution no 2016-052

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée il est 20 heures 20 minutes ;

A D O P T É E

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Kenneth Coates
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trés.